

Anna Maria LECIS COCCO ORTU

Née à Cagliari (Italie) le 5 février 1984

Nationalité italienne

Science Po Bordeaux, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac CEDEX, Bureau 016

E-mail : a.m.lecis@sciencespobordeaux.fr

SITUATION STATUTAIRE ET FONCTIONS UNIVERSITAIRES

Maîtresse de conférences en Droit public à Sciences Po Bordeaux depuis 2020.

Chercheuse au CED – Centre Émile Durkheim, UMR 5116, CNRS, Sciences Po Bordeaux.

Chercheuse associée au CDPC - Jean-Claude Escarras, Univ. de Toulon, Aix-Marseille Université, Univ. Pau & Pays Adour, CNRS UMR 7318 DICE.

Chercheuse associée au CERCCLE, Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État - UR 7436.

Responsable du Programme binational anglophone BEP-LUISSG, Sciences Po Bordeaux.

Membre élu du Conseil d'administration de Sciences Po Bordeaux depuis 2022.

FORMATION ET DIPLÔMES

2020 : ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS NATIONAL D'AGRÉGATION EN DROIT PUBLIC.

2018 : QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES - Section 02 du CNU.

2016 : PRÉSENTATION DE LA VERSION FRANÇAISE DE LA THÈSE, soumise aux rapporteurs de la première version en vue de sa présentation au CNU. Avis pleinement favorable à la publication en l'état.

2015 : STAGE AU SEIN DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL, Service de la documentation (mars – juin).

2015 : D.U. CERTIFICAT D'ÉTUDES JURIDIQUES COMPARATIVES à l'Université d'Aix-Marseille, avec la mention « Très bien » (moyenne 17/20).

2014 : DOCTORAT EN DROIT PUBLIC, Université d'Aix-Marseille et Université de Sienne (cotutelle), avec une thèse sur « Les interventions des tiers porteurs d'intérêts collectifs dans les contentieux constitutionnels incidents français et italien. Étude sur l'élargissement du débat contradictoire dans un contentieux concret et objectif », sous la direction des professeurs Tania GROPPi et Xavier PHILIPPE*.

2012 : Participation en tant qu'auditeur, du 1er Octobre au 21 décembre, au MASTER 2 DROIT PUBLIC APPROFONDI – PARCOURS DROITS FONDAMENTAUX à l'Université Aix-Marseille.

2009 : MASTER EN DROIT (« Laurea specialistica in Giurisprudenza », équivalant au M2) à l'Université de Cagliari. Mention : 110/110 *cum laude*.

2007 : LICENCE EN DROIT (« Laurea triennale in Giurisprudenza ») à l'Université de Cagliari. Mention : 110/110 *cum laude*.

* Cette thèse, initialement rédigée en italien, a ensuite été traduite et remaniée pour la présentation au CNU. La nouvelle version française de la thèse a été à nouveau soumise aux rapporteurs initiaux le 14 novembre 2016.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

COURS MAGISTRAUX

2020-2025 : à Sciences Po Bordeaux, Institutions politiques françaises, 1A ; Systèmes constitutionnels étrangers, 1A ; Introduction au système politique italien, 1A ; Constitutions et genre, 1A ; Comparative Public Law, 3A ; Droit constitutionnel, 5A et Prépa INSP.

CONFÉRENCES DE MÉTHODE

2020-2025 : à Sciences Po Bordeaux, Droit et institutions publiques, 3A ; Administration publique, 4A Majeure Carrières publiques, parcours Carrières administratives ; Droit public, 5A Majeure Carrières publique, parcours Carrières administratives ; Droit et institutions de la Cinquième République, 1A ; Institutions administratives, 2A.

2014-2016 à l'IEP d'Aix-en-Provence, Organisation constitutionnelle et politique de l'État, 1A.

TRAVAUX DIRIGÉS

2016-2018 : à l'Université de Toulon, Droit constitutionnel général et de la V^e République (L1) sous la direction des Mmes Maryse BAUDREZ, Hélène HURPY et Caterina SEVERINO ; Droit administratif (L2) sous la direction de M. Jean-Jacques PARDINI ; Droit des libertés fondamentales (L3) et Justice constitutionnelle (M1) sous la direction de M. Thierry DI MANNO.

2013-2014 : à l'Université d'Aix-Marseille, Droit constitutionnel (L1) sous la direction de M. Roland DEBBASCH.

ENSEIGNEMENTS EN ITALIE (dispensés en italien et en anglais)

2012-2014 : Enseignements de Droit européen et Droit des libertés fondamentales dans les trois éditions de l'*Erasmus Summer school « Europe, Regions and Human Rights »* à l'Université de Cagliari, avec la participation de l'Université de Glasgow, l'Université Rey Juan Carlos et l'Université de Marburg.

Enseignements dispensés en anglais à une audience composée d'étudiants allemands, écossais, espagnols et italiens.

2012 : Séminaires de méthodologie du Droit public dans le cadre du Master de II niveau (BAC +6) « *Governance multilivello: la gestione integrata delle politiche pubbliche* » à l'Université de Cagliari, adressés à des fonctionnaires de l'Administration publique.

2010-2013 : Assistance aux activités d'enseignement et d'évaluation pour le cours d'Institutions de droit public de Mme Tania GROPPi, à l'Université de Sienne.

2010-2011 : Assistance aux activités d'enseignement et d'évaluation pour les cours de Droit constitutionnel et de Gouvernance européenne et protection des droits sous la direction de M. Gianmario DEMURO à l'Université de Cagliari.

ENSEIGNEMENTS EN QUALITÉ D'INTERVENANT INVITÉ (dispensés en anglais, français et italien)

2018-2019 : « La jurisprudence de la Cour constitutionnelle italienne en matière de droits et libertés, entre activisme et *self-restraint* », en qualité d'intervenant invité dans le cadre du cours de Justice

constitutionnelle italienne, Double diplôme franco-italien sous la direction de Mme Nicoletta PERLO, Université de Toulouse (8 HTD).

2015-2016 : « Les différentes conceptions de la liberté d'expression et de la liberté de religion en Italie et en France » en qualité d'intervenant invité dans le cadre du DU 'Certificat en Études juridiques comparatives' de l'Université Aix-Marseille (6 HTD).

Enseignements de droit constitutionnel comparé dans les universités de Bari, de Naples, de Parme et de Pise (Italie) et auprès de la Koç University School of Law (Turkey).

AUTRES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

Responsable des Programmes binationaux anglophones BEP-LUISS et BEP-HKG, Sciences Po Bordeaux.

Membre élu du Conseil d'administration de Sciences Po Bordeaux depuis 2022.

Encadrement de plus d'une vingt mémoires de 3A et de 2A ainsi que d'1 mémoire de 4A, « Honor Project » dans le cadre du double diplôme avec la Hong Kong Baptist University.

Participation à plusieurs comités de suivi de thèse.

Membre de jury de recrutement d'ATER (Sciences Po Bordeaux, 2021, 2023, 2025, 2026) et d'enseignants LRU à l'Université de Bordeaux (2023).

Membre d'un COS pour le recrutement d'un MCF en droit public (Sciences Po Bordeaux, 2025).

AUTRES RESPONSABILITÉS SCIENTIFIQUES

Membre associée du centre de recherche **DIPEC – Groupe de recherche et formation sur le droit public européen et comparé** de l'Université de Sienne, Italie, depuis 2010.

Membre de l'équipe de rédaction de **La Lettre d'Italie** et de la « Chronique Italie » de l'**AIJC - Annuaire international de justice constitutionnelle**.

Membre des comités de rédaction des revues italiennes **GenIUS, Revue d'études juridiques sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**, section de droit comparé (ISSN 2384-9495) et **Quaderni costituzionali**, section des Chroniques constitutionnelles étrangères (ISSN 0392-6664).

Membre du comité de lecture des revues italiennes **DPCE**, et **Diritti comparati**.

Membre du comité de lecture de **Crise et société**.

Membre de l'**AFDC**, *Association française de droit constitutionnel* et de la section française de **Icon-s**, *International society of public law*.

Membre du **comité d'évaluation scientifique** CE53 « Institutions et organisations, cadres juridiques et normes, gouvernance, relations internationales » chargé d'évaluer les projets dans le cadre de l'AAP générique de l'ANR (2022-2025). **Vice-présidente** du comité pour les AAP 2024 et 2025.

Responsable du projet « La communication des juridictions constitutionnelles en perspective comparée » financé par l'IERDJ (2023).

Membre de l'**IACL-AIDC Research Group on Cross-judicial fertilization** sur l'utilisation de précédents étrangers par les juges constitutionnels, dirigé par les professeures Tania Groppi, Marie-Claire Ponthoreau et Irene Spigno (en cours).

Membre du **Latin American Constitutional Reasoning Project**, dirigé par la professeure Johanna Fröhlich, Professeure de Droit constitutionnel comparé à l'Université Sans Francisco de Quito.

Membre coordonnateur de l'équipe chargée d'un projet de recherche dirigé par les professeurs Tania Groppi et Xavier Philippe et mené avec l'Université de Sienne, portant sur « Le processus de mise en œuvre de la nouvelle Constitution tunisienne : les défis générés par l'enracinement de la démocratie », sélectionné et financé par le **projet PHC Galilée** (2017).

Membre de l'équipe chargée du projet sélectionné et financé par le Conseil constitutionnel à la suite de **l'appel à projets QPC 2020** : « La QPC, outil efficace de protection des personnes en situation de vulnérabilité ? Étude comparée des systèmes de recours par voie préjudicielle devant le Conseil constitutionnel français, la Cour constitutionnelle italienne et le Tribunal constitutionnel espagnol », dirigé par Hubert Alcaraz, Maître de conférences HDR à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Caterina Severino, Professeure à l'Université de Toulon (2020).

ORGANISATION DE COLLOQUES

« La communication des cours constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? », colloque coorganisé avec Carolina Cerda-Guzman, à venir, Bordeaux, 28 juin 2024 ;

« L'existence d'un droit administratif parlementaire : Regards croisés », *Journée décentralisée de l'AFDC 2022 sur « Droit constitutionnel et droit administratif »*, coorganisée avec J.-P. Ferreira, P. Gervier, A. Neyrat et S. Niquège, Bordeaux, 25 novembre 2022.

PUBLICATIONS

• **Ouvrage :**

1. *Les interventions des tiers porteurs d'intérêts collectifs dans les contentieux constitutionnels incidents français et italien. Étude sur l'élargissement du débat contradictoire dans un contentieux concret et objectif*, LGDJ, Collection « Bibliothèque de droit public », tome 302, 2018, 446 p.

• **Direction d'ouvrage :**

1. *Existe-t-il un droit administratif parlementaire ?*, Actes de la journée décentralisée de l'AFDC sur 'Droit constitutionnel et droit administratif' (Co-direction avec J.-P. Ferreira, P. Gervier, A. Neyrat et S. Niquège), IFJD, à paraître, 2025.

• **Coordination de dossiers de revue :**

1. « La communication des juridictions constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 144, 2025.

• **Articles de revue et chapitres d'ouvrages collectifs :**

1. « The Venice Commission and the Appointment Procedure of Constitutional Judges: Toward a Common European Standard? », in M. Cartabia, S. Granata-Menghini, A. Nußberger, D. Paris (cur.), *The Venice Commission 1990-2025. Taking stock of 35 years for democracy through law*, Hart Publishing, 2026, *in press*;
2. « Les commissions d'enquête en Italie », in A. Bachert-Peretti, P. Monge (cur.), *Les commissions d'enquête parlementaire*, PUAM, 2025, *in press*;
3. « L'autolimitation renouvelée de la Cour constitutionnelle italienne : Preuves techniques de constitutionnalisme collaboratif ? », *RDP, Revue de droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n° 3, 2025, *in press*;
4. « Committees of Inquiry in Italy: a Limited Instrument of Control Between Necessary Collaboration and Potential conflict », *Revista de Derecho Político*, n° 125, 2026, *in press*;
5. « La tentation semi-présidentialiste ou de l'utilisation imprudente des modèles », in Th. Di Manno, J.-J. Pardini, *Le Voyage d'Italie. Liber Amicorum Maryse Baudrez. Etudes de droits français, italien et comparé*, Bruylant, 2025, p. 287-301.
6. « Il principio di solidarietà nella giurisprudenza della Corte costituzionale: effettività e limiti di un principio fondatore del costituzionalismo italiano », *IANUS, Diritto e finanza, Rivista di studi giuridici*, n° 31, 2025;
7. « L'action des groupes d'intérêt devant la Cour constitutionnelle italienne », in M. Christelle, B.-L. Combrade, Ch.-E. Sénac, *Le Conseil constitutionnel et les représentants d'intérêt*, Mare et Martin, 2025;
8. « La communication de la Cour constitutionnelle italienne : L'ambition de mieux communiquer pour mieux remplir son rôle », *RFDC, Revue française de droit constitutionnel*, vol. 144, n° 4, 2025, p. 1009-1022;

9. La communication des juridictions constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? Propos introductif, *RFDC, Revue française de droit constitutionnel*, vol. 144, n° 4, 2025, p. 943-949;
10. « L'omission législative comme échec normatif. Réflexions à partir de l'expérience italienne » in S. Schmitt, J. Giudicelli, *Les échecs normatifs. Actes de la journée d'étude organisée à Toulon*, PUAM, 2025;
11. « I gruppi di interesse dinanzi alla Corte costituzionale italiana. Da un accesso ristretto alle porte aperte con prudenza, *IANUS, Diritto e finanza, Rivista di studi giuridici*, n° 31, 2025;
12. « Des voies d'accès à élargir ? », in C. Cerda-Guzman, F. Savonitto, H. Alcaraz, C.M. Alves, « Les 20 ans de la Charte de l'environnement », *L'Harmattan*, 2025, p. 223-242;
13. « Les stratégies des associations dans le contentieux constitutionnel de la Charte : Un bilan de la contribution apportée à l'évolution jurisprudentielle », *La Revue des droits de l'homme*, n° 27, 2025;
14. « The use of foreign precedents by the Italian Constitutional Court: Something New Under the Sun? », in T. Groppi, M.-C. Ponthoreau, I. Spigno, *Judicial Bricolage: The Use of Foreign Precedents by Constitutional Judges*, 2025;
15. « La contribution des associations au contentieux constitutionnel de la Charte : Avancées et limites du *lobbying* judiciaire environnemental », *IPOF - Italian Papers on Federalism*, n° 2/2024, p. 41-55;
16. « L'iscrizione della libertà di abortire nella Costituzione francese: una riforma altamente simbolica, ma non solo », *DPCE - Diritto pubblico comparato ed europeo*, n° 2/2024, p. 471-480;
17. « Un bilan de la communication de la Cour constitutionnelle des dernières années : d'objet juridique non identifié à objet incontournable du débat juridique », *La Lettre d'Italie*, 2023;
18. « La consultation d'experts et d'*amici curiae* par les juges constitutionnels. L'expérience de la Cour constitutionnelle italienne sous le prisme d'une analyse comparative », in L. Gay, C. Severino, *Faits et preuves dans le contrôle de constitutionnalité de la loi*, Larcier, 2023;
19. « "Qu'y a-t-il en un nom ?" La longue histoire de la transmission du nom maternel dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle italienne », *RDLF*, n° 18, 2023;
20. « Constitutional Dialogue between the Inter-American and the European System of Human Rights » (avec T. Groppi), in J. Fröhlich (cur.), *Constitutional Reasoning in Latin America*, Bloomsbury Publishing, 2024;
21. « Les relations entre l'Administration centrale et les administrations territoriales en France : quelles leçons tirer de la crise sanitaire ? » (avec A. Neyrat), *Italian Papers on Federalism*, Special issue, 2022 ;
22. « Il Consiglio costituzionale francese di fronte all'emergenza sanitaria, tra tutela (effettiva) dello stato di diritto e tutela (disattesa) dei diritti », *Percorsi costituzionali*, n°2/2021 ;
23. « La "PMA pour toutes" in Francia : Tante risposte e qualche interrogativo aperto », *GenIus*, n°2/2021 ;

24. « La Cour constitutionnelle italienne et le public : à la recherche d'une confiance renouvelée entre œuvre pédagogique et légitimation », *AJIC-Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. XXXV-2019, 2020, p. 37-52 ;
25. « Le rôle des associations dans la protection des personnes vulnérables entre protection des droits et évolution du droit : étude sur les stratégies de litige en QPC », in H. Alcaraz, C. Severino (dir.), *Systèmes de contrôle par voie préjudicielle et protection des personnes en situation de vulnérabilité*, Confluence des droits, Aix-en-Provence, 2021 ;
26. « Le Protocole 16 et l'exemple italien : la ratification oubliée et le dialogue manqué dans l'affaire des enfants nés d'une GPA », in C. Tzutzuiano, T. Disperati (dir.), *La saisine pour avis de la CEDH : entrée en vigueur du Protocole n° 16*, PUAM, 2021 ;
27. « Openness and Transparency in the Constitutional Adjudication: Amici Curiae, Third-Parties Intervention and Facts-Finding Powers » (avec T. Groppi), in V. Barsotti, P.G. Carrozza, M. Cartabia, A. Simoncini, *Dialogues on Constitutional Justice. Comparative Reflections on the "Italian Style"*, 2020 ;
28. « Le parlement italien à l'ère du Covid-19 : le télétravail comme alternative à l'effacement ? », *Confluence des droits – La Revue*, 2020, <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1374> ;
29. « La prise en compte du premier avis de la Cour EDH par la Cour de cassation italienne : nouvelles perspectives pour le dialogue des juges en matière de droits fondamentaux dans l'espace européen », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés, n° 10/2020 ;
30. « L'apport ambivalent du numérique à la participation politique : vraie ou fausse démocratisation ? », *Confluence des droits – La Revue*, 2020, <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=1149> ;
31. « L'équilibrisme de la Cour constitutionnelle italienne en matière d'euthanasie, entre activisme et respect du rôle du législateur », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés, n° 1/2020 ;
32. « L'accès des tiers au juge constitutionnel, manifestation d'un droit au juge constitutionnel ? », in L. Gay, C. Severino (dir.), « Du « droit constitutionnel au juge » vers un « droit au juge constitutionnel » ? », Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, LGDJ, Paris, 2020, p. 165-184 ;
33. « La fonction présidentielle dans la Constitution tunisienne de 2014 entre texte et pratique : Vers un nouveau présidentielisme ? », *RFDC*, n° 121/2020, p. 167-187 ;
34. « *Amici curiae* et contrôle de constitutionnalité : la Cour constitutionnelle italienne relance le débat », *La lettre d'Italie*, n° 13-14/2019, p. 14-18 ;
35. « L'obbligo di riconoscimento della genitorialità intenzionale tra diritto interno e CEDU: Riflessioni a partire dal primo parere consultivo della Corte EDU su GPA e trascrizioni », *GenIus*, n° 1/2019, p. 1-15 ;
36. « “Questa legge s’ha da fare” : la Cour constitutionnelle italienne, l'euthanasie et une nouvelle forme de déclaration d'inconstitutionnalité à effet différé », *Constitutions*, n° 2/2019, p. 51-56 ;
37. « El uso de precedentes en el diálogo entre la Corte Interamericana y el Tribunal europeo de Derechos Humanos: una investigación empírica » (avec T. Groppi), *Iuris Dictio*, vol. 21, n° 21, 2018, p. 29-47 ;

38. « Les référents jurisprudentiels extra-systémiques dans la jurisprudence de la Cour EDH et de la Cour IDH : le recours aux « précédents » d'autres organes internationaux au service d'un *corpus juris* des droits de l'homme ? », *RDJ*, n° 2/2018, p. 499-528 et *Federalismi.it - Focus Human Rights*, n° 3/2017 ;
39. « La désignation des candidats à la présidence, entre partis politiques et citoyens : la nécessité d'un encadrement juridique des primaires ouvertes ? », *Politeia*, n° 32/2018, p. 93-115 ;
40. « La loi électorale après le contrôle de la *Consulta* : que reste-t-il de l'*Italicum* ? », *La lettre d'Italie*, n° 10, mars 2017, p. 27-30 ;
41. « Commentaire de l'article 11 de la Convention américaine des droits de l'homme » (en italien, avec I. Spigno), in L. Cappuccio, P. Tanzarella (dir.), *Commentario alla prima parte della Convenzione americana dei diritti umani* (en italien), Editoriale scientifica, Naples, 2017, p. 344-366 ;
42. « La tutela delle coppie di persone dello stesso sesso nella giurisprudenza della Corte europea dei diritti dell'uomo », *DPCE on line*, n° 3, 2016, p. 83-96 ;
43. « Retos y perspectivas futuras del dialogo entre Europa y América: una investigación empírica sobre las referencias recíprocas entre el Tribunal Europeo y la Corte Interamericana de Derechos Humanos » (avec T. Groppi), in L. E. Ríos Vega, I. Spigno (dir.), *Los derechos fundamentales en el siglo XXI : Tomo II. Estudios de Casos Líderes Interamericanos y Europeos Vol. I. Libertad religiosa / Libertad de expresión / Derechos*, Tirant Lo Blanch, Ciudad de Mexico, 2016 ;
44. « QPC et interventions des tiers : le débat contradictoire entre garantie des droits de la défense et utilité des *amici curiae* », *RFDC*, n° 104, 2015, p. 863-886 ;
45. « Cour Européenne et Cour Interaméricaine des droits de l'homme : de l'influence au dialogue ? » (avec T. Groppi), *RFDC*, n° 100, 2014 ;
46. « L'omogenitorialità davanti alla Corte di Strasburgo: il lento ma progressivo riconoscimento delle famiglie con due padri o due madri », *Genlus*, n° 2/2014, p. 96-108 ;
47. « Les références mutuelles entre la Cour Européenne et la Cour Interaméricaine des droits de l'homme : de l'influence au dialogue ? » (avec T. Groppi), in L. R. Basta Fleiner, T. Marinkovic (dir.), *Key Developments in Constitutionalism and Constitutional Law - on the Occasion of the 30th Anniversary of the IACL*, Eleven International Publishing, La Haye, 2014, p. 171-202 ;

Traduit en espagnol et publié en Espagne et au Mexique :

« Las referencias recíprocas entre la Corte Europea y la Corte Interamericana de Derechos Humanos: ¿de la influencia al diálogo? », *Revista de derecho public*, n° 80, 2014, p. 85 et in H. Fix Zamudio, Diego Valadés, Héctor Fix-Fierro y Miguel Carbonell (dir.), *Estado constitucional, derechos humanos, justicia y vida universitaria*, en homenaje al Dr. Jorge Carpizo, UNAM, Mexico, 2014 ;

Traduit en italien et publié en Italie :

« Le citazioni reciproche tra la Corte europea e la Corte interamericana dei diritti dell'uomo: dall'influenza al dialogo? » (avec T. Groppi), *Federalismi*, n° 19, 2013 et in L. Mezzetti, V. Piergigli, L. Melica, *Studi in onore di Giuseppe deVergottini, Tome I*, CEDAM, Padova, 2015, p. 439 ;

48. « L'obiezione di coscienza al matrimonio *same-sex*: un'opzione ammissibile? Riflessioni a partire dalla pronuncia del *Conseil constitutionnel* », *Forum dei Quaderni costituzionali*, n° 11, 2013, p. 1-6 ;

49. « La QPC tra rivoluzione ed eccezione: la concretezza del controllo *a posteriori* a tre anni dalla sua introduzione », *Rivista AIC*, n° 3, 2013, p. 1-19 ;
50. « Same-sex unions in Italy: a European obligation? », in C. Benlloch Domènech, P.-J. Pérez Zafrilla, J. Sarrión Esteve (dir.), *Current social and legal challenges for a changing Europe*, Comares, Granada, 2013, p. 38-55 ;
51. « L'intervention dans le cadre du contrôle *a posteriori* de la loi en droit français et italien », *RDP*, n° 2, 2013, p. 351-377 ;
52. « L'intervento del terzo portatore di interessi collettivi nel giudizio incidentale, tra funzione collaborativa e legittimazione del giudice costituzionale. Una comparazione tra Italia e Francia », *Diritto Pubblico Comparato ed Europeo*, n° 1, 2013, p. 347-371 ;
53. « L'allargamento del contraddittorio ai soggetti portatori di interessi collettivi nel giudizio incidentale: qualche riflessione a partire dall'esperienza francese », *Bocconi legal papers*, n° 1, 2013 ;
54. « L'Associazione delle nazioni asiatiche sud-orientali adotta la prima Dichiarazione dei diritti umani: l'alba di un nuovo sistema regionale di tutela dei diritti? », *IANUS - International Journal of Law and Finance (Revue de l'Université de Sienne)*, n° 7, 2012 ;
55. « La comparaison en tant que méthode de détermination du standard de protection des droits dans le système CEDH », *Rivista AIC*, n° 4, 2011, p. 1-31 ;
56. « Le coppie di persone dello stesso sesso in Francia: dai Pacs alla sentenza sul *mariage homosexuel* », *IANUS - International Journal of Law and Finance (Revue de l'Université de Sienne)*, n° 4, 2011, p. 213-234.

• **Billets, chroniques, commentaires et notes de jurisprudence :**

1. « La Cour et les droits des personnes LGBT+, entre avancées et hésitations (arrêts nos 66 et 134) », *Chronique Italie - AIJC*, XXXX-2024, 2025 ;
2. « At Risk of Capture? Tug-of-War over Appointments to the Italian Constitutional Court », *Verfassungblog*, 19 décembre 2024 ;
3. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 1 à 4, 2024 ;
4. « Temps difficiles pour les juridictions constitutionnelles : la Cour constitutionnelle italienne à risque de "capture" ? », *JusPoliticum blog*, 12 septembre 2024 ;
5. « L'inconstitutionnalité de la loi obscure et les échos de Paris et Karlsruhe à la *Consulta* : La Cour formule un principe général de clarté et d'intelligibilité de la loi s'inspirant (aussi) du Conseil constitutionnel (déc. n° 110/2023) », *Chronique Italie - AIJC*, XXXIX-2023, 2024 ;
6. « Un regard critique sur le projet de révision constitutionnelle en vue d'instituer un 'Premiérat' en Italie », *Jus politicum blog*, 2 janvier 2024 ;
7. « La réforme du régime politique italien souhaitée par Giorgia Meloni : l'élection directe du chef de l'exécutif comme antidote à l'ingouvernabilité chronique ? », *Jus politicum blog*, 13 septembre 2023 ;
8. « Les règles sur le nom de famille encore devant la Cour constitutionnelle : son de glas pour l'attribution par défaut du patronyme (Cour const. déc. n° 131/2022) », *Chronique Italie - AIJC*, XXXVIII-2022, 2023, p. 861-864 ;

9. « La pratique des *amici curiae* devant la Cour constitutionnelle en 2022 », *Chronique Italie AIJC*, XXXVIII-2022, 2023, p. 839-842 ;
10. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 1 à 4, 2023 ;
11. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 1 à 4, 2022 ;
12. « Les inconstitutionnalités constatées et non déclarées en matière de reconnaissance des enfants nés des PMA et GPA et l’activisme à géométrie variable de la Cour (arrêt nos 32 et 33) », *Chronique Italie AIJC*, XXXVII-2021, 2022 ;
13. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 1 à 4, 2021 ;
14. « L’ouverture de la Cour à la société civile, par l’introduction de l’*amicus curiae* et de l’audition d’experts : Décision du 8 janvier 2020 portant modification du règlement intérieur », *Chronique Italie AIJC*, XXXVI-2020, 2021 ;
15. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 1 à 4, 2020 ;
16. « Le *self restraint* de la Cour en matière d’homoparentalité, au nom du respect du législateur et de la ‘conscience sociale’ » (Cour const. nos 221/2019 et 237/2019) », *Chronique Italie, AIJC*, XXXV-2019, 2020 ;
17. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 4/2019 ;
18. « L’arrêt n° 63 de 2018 : précisions sur le contrôle de constitutionnalité des lois électorales », *Chronique Italie, AIJC*, XXXIV-2018, 2019, p. 988-989 ;
19. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 3/2019, p. 731-732 ;
20. Chronique France, in *Quaderni costituzionali* n° 2/2019, p. 509 ;
21. « La censure partielle de l’*Italicum*, la loi électorale n° 52 de 2015 », *Chronique Italie, AIJC*, XXXIII-2017, 2018, p. 888-890 ;
22. « La Corte europea pone un altro mattone nella costruzione dello statuto delle unioni omosessuali: le coppie di persone dello stesso sesso non possono essere ritenute inadeguate a crescere un figlio », *Forum di Quad.cost.*, n° 3/2013 ;
23. « *Vive la Corrida!* Il Conseil fa salva la “tradizione locale” come eccezione all’applicazione della norma penale », *Forum di Quad.cost.*, Rassegna n° 12/2012 ;
24. « Sul *mariage homosexuel* deciderà il Legislatore. Alcune riflessioni sulla decisione del *Conseil constitutionnel* a confronto con Corte cost. n. 138/2010. (Nota alla sentenza del *Conseil constitutionnel*, decisione n. 2010-92 del 28 gennaio 2011) », *Diritto Pubblico Comparato ed Europeo* n° 2, 2011 ;
25. « Il *Conseil* inizia a delineare i caratteri del controllo di costituzionalità successivo: l’interpretazione secondo diritto vivente e la discrezionalità del legislatore nelle questioni etiche », *Forum di Quad.cost.*, 19 avril 2011.
26. Chroniques sur la France et d’autres pays francophones entre 2011 et 2015, *DPCE OnLine*, Revue de droit public, comparé et européen.

• **Commentaires dans la revue en ligne *Diritti comparati* (www.diritticomparati.it):**

1. « La Francia del post-“fait majoritaire”: le nuove dinamiche di formazione del governo e lo scenario inedito del governo minoritario “di coesistenza” », 8 octobre 2024

2. « Lo scioglimento anticipato dell'Assemblea nazionale francese, ennesimo esempio dello squilibrio dell'iperpresidenzialismo della Quinta Repubblica », 19 juin 2024 ;
3. « In Irlanda, la donna resta l'angelo del focolare all'interno della famiglia fondata sul matrimonio », 17 avril 2024 ;
4. « Il Consiglio costituzionale francese e la riforma delle pensioni, o dell'occasione mancata di comportarsi da "cour constitutionnelle de référence" », 15 mai 2023 ;
5. « Una nuova frontiera del dialogo tra giurisdizioni: la Cassazione rimette alla Corte costituzionale una qlc fondata sul parere consultivo della Corte EDU in materia di GPA », 21 mai 2020 ;
6. « La svolta del processo costituzionale sotto il segno della trasparenza e del dialogo: la Corte finalmente pronta ad accogliere *amicus curiae* e esperti dalla porta principale », 23 janvier 2020 ;
7. « Prima applicazione della procedura consultiva prevista dal Protocollo n. 16 CEDU: Dalla Corte EDU chiarimenti in chiaroscuro sull'obbligo di trascrizione dei figli nati da GPA », 9 mai 2019 ;
8. « GPA e trascrizione degli atti di nascita: La Corte di cassazione francese richiede il primo parere consultivo alla Corte EDU », 18 octobre 2018 ;
9. « Sull'intervento dell'Unione delle Camere Penali nel giudizio di costituzionalità delle norme in materia di astensione degli avvocati: Verso un timido allargamento del contraddittorio agli enti esponenziali? », 17 septembre 2018 ;
10. « Principio di fraternità e aiuto umanitario ai migranti irregolari: dal *Conseil constitutionnel* un'importante pronuncia sul "reato di solidarietà" », 30 juillet 2018 ;
11. « L'adozione in seno ad una coppia omosessuale registra il primo successo davanti alla Corte di Strasburgo: "due padri" o "due madri" non possono essere ritenuti inadatti a crescere un figlio », 11 avril 2013 ;
12. « Se la proposta di legge è "a lunga conservazione": il Senato francese approva un'altra *loi mémorielle* », votata dall'Assemblea nazionale oltre dieci anni prima, 22 février 2013 ;
13. « Consenso europeo, chi è costui? L'individuazione del *consensus standard* da parte della Corte Edu tra interpretazione evolutiva e margine d'apprezzamento », 28 novembre 2011.

COMMUNICATIONS ORALES

1. « Être doublement positionnée : Pour un renouveau des études constitutionnelles comparatives sous le prisme du genre » (table ronde avec Camille Barbe et Marie Padilla), Congrès de l'AFDC, Poitiers, 12 juin 2026 ;
2. « Repenser le constitutionnalisme à l'aune du genre : de l'incompatibilité apparente à la prise en compte nécessaire », Congrès international « Approches féministes du droit. Perspectives francophones, UCLouvain, Bruxelles, 11-13 mai 2026 ;
3. « The French Charter for the Environment in the European Legal Framework: From High Ambition to Profound Disillusionment? », Conférence de cloture du projet NESUS, Parme, 28 novembre 2025
4. « L'autolimitation renouvelée de la Cour constitutionnelle italienne : Preuves techniques de constitutionnalisme collaboratif ? », Colloque « Retour sur une autolimitation du juge : le refus

- de se substituer aux pouvoirs publics », sous la responsabilité scientifique de Charles-Edouard Sénac et Jean-Philippe Ferreira, 20 mars 2025
5. « The Venice Commission and the Appointment Procedure of Constitutional Judges: Toward a Common European Standard? » (avec Nicoletta Perlo), Colloque sur The Venice Commission 1990-2025. Taking stock of 35 years for democracy through law", coorganisé par la Commission de Venise, le Conseil de l'Europe et l'Université Bocconi
 6. « L'uso dei precedenti stranieri da parte della Corte costituzionale italiana: Qualcosa di nuovo sotto il sole? », communication présentée dans l'atelier Book presentation: "Judicial Bricolage: l'uso della giurisprudenza straniera da parte delle giurisdizioni costituzionali", VI conférence de ICON•S Italia, section italienne de l'International Society of Public Law, 3-4 octobre 2025
 7. « Criticism of Constitutional Court Decisions by the Media and Social Media », lecture given in the International Conference on "Respect for the Judgments of the Constitutional Courts", organized by the Venice Commission, the Constitutional Court of Armenia and the Council of Europe, Yerevan, 14 and 15 November 2024
 8. « Des voies d'accès à élargir ? », Colloque sur « Les 20 ans de la Charte de l'environnement » sous la responsabilité scientifique de Carolina Cerda-Guzman (CERCCLE), de Florian Savonitto (CERCCLE), d'Hubert Delzangles (CRDEI) et de Carlos Manuel Alves (CRDEI), Université de Bordeaux, 26-27 septembre 2024
 9. Participation à la Table ronde « Italie-France : Influences constitutionnelles croisées » sous la responsabilité scientifique de Marie-Claire Ponthoreau (CERCCLE) et de Nicolas Monceau (IRM), Université de Bordeaux, 25 septembre 2024
 10. Direction et participation à la table ronde « Fonder un réseau des femmes en droit public : expériences, enjeux, perspectives », Premières rencontres de la Section française de l'International Society of Public Law (ICON-S) « Crises et Défis du droit public » Université Paris Nanterre, 5 juillet 2024
 11. « La spécificité de la communication de la Cour constitutionnelle italienne », Journée d'étude sur « La communication des juridictions constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? », Université de Bordeaux, 28 juin 2024
 12. Avant-propos (avec C. Cerda-Guzman) lors de la Journée d'étude sur « La communication des juridictions constitutionnelles en perspective comparée : de la communication juridictionnelle à la pédagogie constitutionnelle ? », Université de Bordeaux, 28 juin 2024
 13. « Le rôle des associations dans la mobilisation de la Charte de l'environnement devant le Conseil constitutionnel : analyse des stratégies argumentatives en DC et en QPC », Journée d'étude sur « La Charte de l'environnement a vingt ans : De l'utilité juridique d'un texte constitutionnel », Université Paris Nanterre, 3 avril 2024 ;
 14. « Le principe de solidarité dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle : applications et remises en cause d'un principe fondateur », Colloque international sur « La Constitution italienne vue de France à l'occasion de son 75^e anniversaire », Caen, 1-2 décembre 2023 ;
 15. « Les associations et le contentieux constitutionnel de la Charte : Avancées et limites du lobbying judiciaire environnemental », Colloque international organisé par l'Université de Gênes et

- Institut français en Italie sur « Dialogue franco-italien sur l'environnement et le droit, entre générations présentes et futures », Gênes, 24 octobre 2023 ;
16. « Corti e comunicazione: le svolte comunicative della Corte costituzionale e del *Conseil constitutionnel* a confronto », Naples, 10 octobre 2023 ;
 17. « La tentation semi-présidentialiste en Italie, ou de l'utilisation imprudente des modèles », Congrès de l'AFDC, Toulon, 15-17 juin 2023 ;
 18. Participation à la table ronde « Réforme des retraites, regards croisés : Pour une approche transdisciplinaire », Université de Bordeaux, 2 juin 2023 ;
 19. « Le Conseil constitutionnel sort du Palais. Les nouvelles stratégies de communication du Conseil constitutionnel », dans le cadre des *Cafés recherche de Sciences Po Bordeaux*, 26 janvier 2023 ;
 20. « The use of foreign precedents by the Italian Constitutional Court: Something New Under the Sun? », Congrès de l'IACL-AIDC, Johannesburg, 5-9 décembre 2022 ;
 21. Participation à la table ronde « L'existence d'un droit administratif parlementaire. Perspectives de droit étranger », Colloque *L'existence d'un droit administratif parlementaire*, Journée décentralisée de l'AFDC, Bordeaux, 25 novembre 2022 ;
 22. « L'omission législative comme échec normatif: quels remèdes? Réflexion à partir de l'expérience italienne », Colloque *Les échecs normatifs*, Toulon, 14 octobre 2022 ;
 23. Participation à la table ronde « Vers une dépolitisation de la démocratie ? », Toulon, 9 juin 2022 ;
 24. « La consultation d'experts et d'*amici curiae* par les juges constitutionnels. Expériences comparatives », Colloque Faits et preuves dans le contrôle de constitutionnalité de la loi, Aix-en-Provence, 31 mars-1^{er} avril 2022 ;
 25. « L'action des représentants d'intérêt devant la Cour constitutionnelle italienne », Colloque *Le Conseil constitutionnel et les représentants d'intérêt*, organisé par UPJV – CURAPP-ESS – CERCCLE, Amiens, 29 mars 2021 ;
 26. « Nouvelles tendances de la communication publique des cours constitutionnelles. L'expérience du Conseil constitutionnel français et de la Cour constitutionnelle italienne », au sein du Panel 29 « Nouvelles tendances de la justice constitutionnelle européenne. Approche relationnelle et comparative », The Global Summit, International Forum on the Future of Constitutionalism, January 12–16, 2021 ;
 27. « La giustizia costituzionale "dal basso". Uno sguardo 'dal basso' alla recente riforma delle n.i. », Webinar organisé par l'école doctorale en Théorie des droits fondamentaux et justice constitutionnelle de l'Université de Pise, 20 septembre 2020 ;
 28. « Le parlement italien au temps du Covid-19 : quelles modalités de travail ? », Conférence virtuelle de l'UMR 7318 DICE sur *Démocratie, État de droit et droits fondamentaux face à la pandémie de Covid-19 : Perspectives croisées*, 30 avril 2020, en ligne <https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/dice/recherche/axe-3-democratie-etat-droit-droits-fondamentaux> ;

29. « Le rôle des associations dans la protection des personnes vulnérables à travers la QPC », Colloque dans le cadre du projet QPC 2020 « La QPC, outil efficace de protection des personnes en situation de vulnérabilité ? », Faculté de droit Toulon, 8 novembre 2019 ;
30. « Interventions des tiers et *amici curiae* : un *lobbying* sur les juges constitutionnels ? », Conférence organisée par le Laboratoire Méditerranéen de Droit Public, Toulouse, 31 janvier 2019 ;
31. « *Intervento dei terzi e amici curiae : l'esperienza francese* », Journée d'étude organisée par la Cour constitutionnelle italienne sur « Les interventions des tiers et *amici curiae* dans le contrôle de constitutionnalité des lois, à la lumière des expériences d'autres cours constitutionnelles et internationales », Rome, Palais de la Cour constitutionnelle, 18 décembre 2018 ;
32. « *La Costituzione alla prova delle grandi sfide contemporanee : principio di solidarietà e fenomeno migratorio* », Colloque à l'occasion des 70 ans de la Constitution italienne, Université de Sienne, 17 décembre 2018 ;
33. « L'accès des tiers au juge constitutionnel, manifestation d'un droit au juge constitutionnel ? », Journée décentralisée de l'AFDC « Du "droit constitutionnel au juge" au "droit au juge constitutionnel" ? », Aix-en-Provence, 23 novembre 2018 ;
34. Présentation et discussion autour de l'ouvrage « Les interventions des tiers porteurs d'intérêts collectifs dans les contentieux constitutionnels incidents français et italien. Étude sur l'élargissement du débat contradictoire dans un contentieux concret et objectif », Université de Cagliari, 2 octobre 2018 ;
35. « La pratique du régime semi-présidentiel à la tunisienne : une nouvelle tentation présidentieliste ? », workshop, Projet PHC – Galilée « Le processus de mise en œuvre de la nouvelle Constitution tunisienne : les défis générés par l'enracinement de la démocratie », Université de Sienne, 31 mai 2018 ;
36. « *La transjudicial communication in materia di diritti umani: Corte europea e Corte interamericana dei diritti dell'uomo a confronto* », Journée d'études sur « Dialogo e riconoscimento fra Corti nazionali e internazionali », Université de Parme, 7-8 mars 2018 ;
37. « La désignation des candidats à la présidence, entre partis politiques et citoyens : la nécessité d'un encadrement juridique des primaires ouvertes ? », X^e Congrès de l'AFDC, Lille, 22-24 juin 2017 ;
38. « QPC et interventions des tiers : le débat contradictoire entre garantie des droits de la défense et utilité des *amici curiae* », IX^e Congrès de l'AFDC, Lyon, 26-28 juin 2014 ;
39. « Mariages homosexuels et objection de conscience : protéger les consciences contre la loi ou la loi contre les consciences ? », IX^eème Congrès mondial de droit constitutionnel de l'IACL-AIDC, Oslo, 16-20 juin 2014, en ligne sur <https://www.jus.uio.no/english/research/news-and-events/events/conferences/2014/wccl-cmdc/wccl/papers/workshop7.html> ;
40. « Same-sex unions in Italy: a European obligation? », *Workshop pour jeunes chercheurs « Current challenges for a changing Europe »*, Valencia, 27-28 juin 2013 ;
41. « L'intervento del terzo portatore di interessi collettivi nel giudizio incidentale. Una comparazione tra Italia e Francia », *Premier colloque pour les doctorants en droit public* organisé par le *Gruppo di Pisa*, Scilla, 21 septembre 2012 ;
42. « L'intervention des tiers porteurs d'intérêts collectifs dans le contrôle de constitutionnalité par voie incidente », *Première journée de la Jeune recherche en droit constitutionnel*, Université Paris

I - Panthéon-Sorbonne, 24 février 2012 (prix de la meilleure communication et proposition pour la publication à la RDP) ;

43. « La comparaison en tant que méthode de détermination du standard de protection des droits dans le système CEDH », VIII^e Congrès de l'AFDC, Nancy, 16-18 juin 2011.

TRADUCTIONS

- Du français à l'italien :

F. Laffaille, « Il regime semipresidenziale francese: un (contro)modello per l'Italia? », *Confronti costituzionali*, 27 janvier 2014.

X. Philippe, « Forme di governo e sistemi elettorali in Francia », *IANUS*, n° 8/2013, p. 147-164.

- De l'italien au français :

F. Pizzolato, C. Buzzacchi, « Politiques sociales et Communes : l'expérience italienne », in Th. Di Manno, Alexis Le Quinio, *Quelle(s) commune(s) pour le XXI^e siècle ? Approche de droit comparé*, Actes du colloque de Toulon, 24-25 novembre 2016, L'Harmattan, 2018, p. 267.

EXPERTISE POUR ORGANISMES NATIONAUX OU INTERNATIONAUX

- Participation en qualité d'experte invitée par la Commission de Venise 2024 lors de la *Conférence internationale de haut niveau sur le « Respect des décisions des cours constitutionnelles »*, Erevan, Arménie 14-15 novembre 2024 ; présentation portant sur « *Criticism of constitutional court decisions by the media and social media* » (publication à venir) et participation à une table ronde sur *Constitutional Courts decisions in the Media*, animée par la secrétaire de la commission, Simona Granata-Menghini.
- Participation en qualité d'experte en droit constitutionnel comparé au séminaire organisé par l'UNAR - *Ufficio Nazionale Antidiscriminazioni* au sein de la Présidence du Conseil des ministres d'Italie et par l'association *Gaynet* sur les législations pour lutter contre l'homotransphobie, à l'occasion de la discussion de la proposition de loi dite « DDL Zan », 1-2 février 2021. (Cet événement, qui aurait dû se tenir dans les locaux de la Chambre des députés italienne, a ensuite été déplacé en distanciel en raison des restrictions sanitaires en vigueur à l'époque).
- Rapport sur la France au sein du rapport général rendu par le *IACL-AIDC Research Group on Gender and Constitution* « COVID-19: States' responses to the risk of increased domestic violence against women » dans le cadre de l'appel à contributions lancé par le Haut-commissariat pour les droits de l'homme des Nations Unies sur « COVID-19 et l'augmentation de la violence domestique à l'égard des femmes », 6 juillet 2020, <https://sites.google.com/view/genderandconstitutions/observatory-on-covid-19?authuser=0>.

PARTICIPATION À ÉVÉNEMENTS EXTRA-ACADÉMIQUES ET DE VULGARISATION

- Participation à des podcasts sur l'actualité institutionnelle et politique française dans des podcast sur l'actualité internationale de la radio italienne *Radio Radicale* en collaboration avec la revue *Diritto Pubblico Comparato ed Europeo* : <https://www.radioradicale.it/rubriche/1441/i-podcast-di-radio-radicale-sullattualita-internazionale> ;

- Interviews sur *Radio radicale* sur l'actualité institutionnelle et politique française : www.radioradicale.it/soggetti/193380/anna-maria-lecis ;

- Interview en direct à la radio italienne Radio24, du quotidien *IlSole24ore* sur les résultats du premier tour des élections législatives du 30 juin 2024 ;

- Interview sur « Réforme des retraites : qu'est-ce que le RIP, le référendum d'initiative partagée, proposé par les opposants à la loi ? », France 3 Aquitaine, 23 mars 2023 ;
- Conférences sur les institutions et l'actualité politique et constitutionnelle italienne organisées par l'Association Dante Alighieri, section bordelaise de l'organisme international de culture italienne ;
- Séminaire de formation organisé par la Ligue des droits de l'homme, Section régionale de la Nouvelle-Aquitaine, sur L'Etat de droit menacé (3h), Bordeaux, 24 janvier 2026 ;
- Séminaire de formation à destination des journalistes italiens sur « Le système politique français et l'actualité institutionnelle » (4h), Ordre des journalistes de la Lombardie, Milan 23 octobre 2024 ;
- Séminaire de formation organisé par la Ligue des droits de l'homme, Section régionale de la Nouvelle-Aquitaine, sur « État d'urgence : enjeux constitutionnels », 15 janvier 2022 (4h).
- Présentation adressée à un public de non spécialistes dans le cadre des *Cafés-recherche organisés par Sciences Po Bordeaux*, sur « Le Conseil constitutionnel sort du Palais. Les nouvelles stratégies de communication du Conseil constitutionnel, Sciences Po Bordeaux, 14 septembre 2023
- Membre de *Parlons démocratie*, association finalisée à la diffusion de connaissances sur les institutions auprès d'un public scolaire (primaire, collège, lycée).